

République française  
YONNE  
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du vendredi 13 mars 2026

Date de la convocation: 09/03/2026

Membres en  
exercice : 14

Présents : 10

Votants: 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le treize mars deux mille vingt-six l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence  
d'Olivier MAGUET,**

**Présents :** Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Jean-Jacques  
DEBIEVE, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA, Annick IENZER,  
Catherine PECHERY, Emilie KONNERT, Anne COLLINOT,  
Michèle MATHIEU, Jacky PECHERY

**Représentés :**

**Excusés :** Adeline BEAUFUMÉ, Thomas HOURLIER, Richard  
DETHYRE, Barbara LOUCHART

**Absents:**

**Conclusion d'un contrat avec la SACEM - (DE 026 2026 BIS)**

Le Maire présente au Conseil municipal l'accord AMF/SACEM qui octroie un tarif  
préférentiel aux communes pour :

- Les événements musicaux organisés par la Commune.
- Les diffusions musicales dans tous les équipements municipaux.
- La musique diffusée sur le site Internet ou l'attente téléphonique.

Il invite le Conseil municipal à adhérer à ce dispositif sur la base d'un forfait annuel de  
348,87€ TTC correspondant à 4 à 6 événements

avec la possibilité de programmer des événements supplémentaires sur la base d'un tarif  
de 40,70 € par événement supplémentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTÉ d'adhérer au dispositif SACEM/AMF sur la base d'un forfait annuel de 348,87  
€ TTC correspondant à 4 à 6 événements

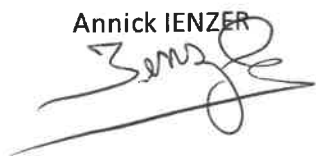
avec la possibilité de programmer des événements supplémentaires sur la base d'un tarif  
de 40,70 € par événement supplémentaire.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

